

BAREME DES CONDITIONS DE BANQUE

Banque Franco Tunisienne

Barème applicable pour l'exercice 2008

TAUX D'INTERET

A- TAUX DEBITEURS

	CATEGORIES DE CREDITS TAUX	TAUX EN % L'AN	
		Minimum	Maximum
T 1	<i>I- FINANCEMENT A COURT TERME</i>		
T 1.1	-Escompte d'effets de transaction inférieur ou égal à 90 jours		
T 1.2 .	. Avalisés par une Banque.....	TMM	TMM + 3,5
	Autres.....	TMM	TMM + 4
T 2	-Escompte d'effets de transaction à 180 jours maximum		
T 2.1	. Avalisés par une Banque.....	TMM	TMM + 3,75
T 2.2 .	Autres.....	TMM	TMM + 4,5
T 2.3	. Escompte avalisé par une banque > à 180 jours	TMM	TMM + 4,5
T 3	-Crédits mobilisés par des effets		
T 3.1	. Avance sur marché administratif.....	TMM	TMM + 3,75
T 3.2	. Autres avances sur marché nanti.....	TMM	TMM + 3,75
T 3.3	. ASM avec dessaisissement.....	TMM	TMM + 3,75
T 3.4	. ASM sans dessaisissement.....	TMM	TMM + 4
T 3.5 .	Crédit de campagne.....	TMM	TMM + 4
T 3.6	. Financement de stock.....	TMM	TMM + 4
T 3.7	. Préfinancement de marché.....	TMM	TMM + 4
T 3.8	. Effets de mobilisation de crédits de cultures saisonnières.....	TMM	TMM + 4
T 3.9	. Effets de mobilisation de crédits de préfinancement des exportations.....	TMM	TMM + 3,5
T 3.10	. Effets de mobilisation de créances nées sur l'étranger et effet de transaction sur l'étranger (dont le délai de règlement n'excède pas 180 jours)	TMM	TMM + 3,5
T 3.11	. Autres.....	TMM	TMM + 5
T 4	Découvert.....	TMM	TMM + 5,5
	<i>II- FINANCEMENT A MOYEN TERME</i>		
T.5	- Prêts fonciers et crédit à la construction.....	TMM	TMM + 4,5
T.6	- Autres crédits à moyen terme		
T.6.1	. Investissement dans l'artisanat et les petits métiers.....	TMM	TMM + 4
T.6.2	. Investissements d'économie d'énergies et d'utilisation d'énergies nouvelles.....	TMM	TMM + 4
T.6.3	. Investissements agricoles.....	TMM	TMM + 4
T.6.4	. Crédits d'acquisition de matériel agricole.....	TMM	TMM + 4
T.6.5	. Crédits de révision et de réparation des équipements agricoles..	TMM	TMM + 4
T.6.6	. Crédits à la production destinés à l'agriculture.....	TMM	TMM + 4
T.6.7	. Investissements des industries exportatrices résidentes.....	TMM	TMM + 4

T.6.8	. Investissements de la petite et moyenne entreprises.....	TMM	TMM + 4
T.6.9	. Crédits à la production destinés aux investissements des industries exportatrices résidentes à la petite et moyenne entreprise	TMM	TMM + 4
T.6.10	. Crédits à moyen terme relatifs à des exportations de biens d'équipements et de consommation durable (dont le délai de règlement est supérieur à un an).....	TMM	TMM + 4
T.6.11	Crédits à moyen terme (autres).....	TMM	TMM + 5
T.7	III- FINANCEMENT A LONG TERME	TMM	TMM + 5,5
T.8	IV- FINANCEMENT EN DEVISES		
T.8.1	- Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger.....	Libor + 0,5%	Libor + 3%
T.8.2	-Autres financement en devises.....	Libor + 0,5%	Libor + 4%

B- TAUX DES COMPTES CREDITEURS :

	CATEGORIES DE CREDITS		
T 1	1- Dépôts à vue		
T.1.1	- En dinars	0	2%
T.1.2	- En devises	0	Libor
T2	2- Comptes étrangers en dinars convertibles et comptes spéciaux en dinars convertibles		
T.2.1	. à vue.....	TMM - 2	TMM
T.2.2	. à terme.....	TMM - 2	TMM
T.3	3- Comptes à terme et bons de caisse		
T.3.1	* Dépôt à terme en dinars.....		
	Placement > à 3 mois et < 6 mois	TMM - 1	TMM
	Placement > à 6 mois et < 9 mois	TMM - 1	TMM
	Placement > à 9 mois et < 12 mois	TMM - 1	TMM
	Placement > à 12 mois et < 18 mois	TMM - 0,5	TMM
	Placement > à 18 mois et < 60 mois	TMM	TMM
T.3.2	* Dépôt à terme en devises.....		
	Placement d'une semaine à un mois	T.BCT - 1,5	Taux BCT
	Placement à 2 mois	T.BCT - 1	Taux BCT
	Placement à 6 mois	T.BCT - 0,75	Taux BCT

II* - COMMISSIONS SUR LES OPERATIONS BANCAIRES

	I-OPERATIONS SUR EFFETS, CHEQUES ET OPERATIONS DIVERSES (3)			
	1. EFFETS A L'ENCAISSEMENT			
	1.1 - Effets sur place :			
	a - domiciliés.....	Effet	0	30 U
	b - non domiciliés.....	Effet	0	40 U
	1.2 - Effets déplacés payables sur une localité pourvue d'une Agence Bancaire :			
	a - domiciliés.....	Effet	0	30 U
	b - non domiciliés.....	Effet	0	40 U
	1.3 - Effets déplacés non domiciliés recouverts par l'administration des PTT	Effet	0	40 U (*)
	2. EFFETS ESCOMPTES			
	2.1 - Effets sur place :			
	a - domiciliés.....	Effet	0	20 U
	b - non domiciliés.....	Effet	0	25 U

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION (2)		
	Assiette	Minimum	Maximum
2.2 – Effets déplacés :			
a – domiciliés.....	Effet	0	20 U
b – non domiciliés.....	Effet	0	30 U
2.3 – Effets déplacés non domiciliés :			
a – payable sur une localité pourvue d'une agence bancaire ou d'une caisse locale de crédit mutuel.....	Effet	0	40 U (*)
b – recouvrés par l'administ. des PTT.....	Effet	0	45 U(*)
3. AUTRES OPERATIONS SUR EFFETS			
3.1– Récupération des frais postaux sur effets impayés :			
a – Remis au cédant au guichet de la Banque.....	Effet	0	40 U
b – Retournés au cédant.....	Effet	0	45 U (*)
3.2– Avis de sort, prorogation, changement de domiciliation, effets réclamés par le cédant avant ou après leur échéance :			
a – Demande d'avis de sort : (sur demande du client)			
a1 – Opérations sur les places de Tunisie réalisées par lettre ordinaire.....	Effet	0	50 U (**)
a2 – Opérations sur les places de Tunisie réalisées par téléphone, télégramme ou télex.....	Effet	0	60 U (***)
a3 – Opérations sur les places de l'étranger.....	Effet	0	70 U (***)+ RFJ
b – Prorogation, changement de domiciliation et effet réclamé par le cédant : (sur demande écrite du client)			
b1 – Avant envoi.....	Effet	0	70 U
b2 – Après envoi en Tunisie.....	Effet	0	70 U
b3 – Après envoi sur l'étranger.....	Effet	0	100 U (**)+ RFJ
3.3– Présentation à l'acceptation :			
a – Domicilié.....	Effet	0	40 U
b – Non domicilié.....	Effet	0	50 U

(*) Par pli recommandé avec accusé de réception.

(**) 10 jours avant délai de recouvrement.

(***) 20 jours avant délai de recouvrement.

NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION (2)		
	Assiette	Minimum	Maximum
3.4– Domiciliation d'effet	Opération	0	10 U
3.5– Mise en opposition	Effet	0	70 U
3.6– Règlements d'effets	Effet	0	10 U
3.7– Remise d'effets au protêt	Effet	0	150 U + RFJ
4. OPERATIONS PAR CHEQUE EN DINARS OU EN DINARS CONVERTIBLES			
4.1– Frais de tenue de compte :			
a – Compte chèque.....	Compte	0	60 U/Trim
b – Compte courant.....	Compte	0	250 U/Trim
c – Compte d'épargne.....	Compte	0	30 U/An
d – Autres comptes.....	Compte	0	300 U/Trim
4.2– Encaissement de chèques sur place	Chèque	0	3 U
4.3– Encaissement de chèques déplacés (*)	Chèque	0	3 U
4.4– Avis de sort :			
a – Avis de sort demandé par lettre ordinaire pour les chèques tirés sur les places de Tunisie.....	Chèque	0	30 U
b – Avis de sort réalisé par téléphone, télégramme ou télex et demandé pour les chèques tirés sur les places de Tunisie.....	Chèque	0	50 U(*)
c – Avis de sort demandé pour les chèques tirés sur les places de l'étranger.....	Chèque	0	100 U + RFJ
4.5– Chèques Certifiés :	Chèque	0	75 U
4.6– Récupération des frais sur chèques sans provision	Chèque	0	500 U
4.7– Mise en opposition	Chèque	0	100 U
4.8– Mise à disposition	Chèque	0	100 U

* Commission sur encaissement chèque sur l'étranger est de 2,75‰ flat avec minimum de 100 U

	NATURE DE L'OPERATION	COMMISSION (2)		
		Assiette	Minimum	Maximum
	5. OPERATIONS DE VIREMENTS			
	5.1- Virements internes et virements inter bancaires émis sur place.....	Virement	0	20 U
	5.2- Virements émis déplacés			
	a – par lettre ordinaire sur les places de Tunisie.....	Virement	0	30 U
	b – par téléphone, télégramme ou télex sur les places de Tunisie.....	Virement	0	70 U (*)
	c – sur les places de l'étranger.....	Virement	0	200 U+RFJ
	5.3- Virements reçus.....	Virement	0	10 U
	6. OPERATIONS SUR TITRES			
	6.1- Placement de titres :			
	a – simple placement de titres.....	Mont. Placé	0	1 % Flat
	b – placement avec garantie de bonne fin.....	Mont. Placé	0	2 % Flat
	c – placement avec garantie de paiement.....	En cours	0	2 % l'an
	6.2- Courtage :			
	a – Titre de créance			
	a1 – Cote permanente.....	Mont. Opéra	0	1 % flat, Min 5 U
	a2 – Cote occasionnelle.....	Mont. Opéra	0	1 %, Min 5 U
	b – Titre de capital			
	b1 – Cote permanente.....	Mont. Opéra	0	1 %, Min 5 U
	b2 – Cote occasionnelle.....	Mont. Opéra	0	1 %, Min 5 U
	c – Opération sur dossier.....	Mont. Opéra	0	1 %, Min 5 U
	6.3- Droit de garde :			
	a – Sociétés faisant appel public à l'épargne			
	a1 – Sociétés cotées.....	Val. Bours	0	1 %
	a2 – Liste des sociétés classées par la bourse...	Val. Bours	0	1 % (1)
	b – Société ne faisant pas appel public à l'épargne			1 % (1)
	c – Titres de créances.....			
	c1 – Titres cotés.....	Val. Facile	0	1 %
	c2 – Titres non cotés.....	Val. Facile	0	1 %
	6.4- Encaissement de coupons :			
	a – Déposant.....	Coupons	0	0,5 %, Min 2 U
	b – Remise guichet.....	Coupons	0	1%, Min 2 U
	6.5- Domiciliation de valeurs mobilières :			
	a – Sociétés faisant appel public à l'épargne			
	a1 – Paiement de dividende.....	Forfait AN	0	10000 U
	a2 – Tenue dans les registres des actionnaires	Forfait AN	0	1,5%
	a3 – Formalités relatives aux augmentations de capital :			
	* Formalités légales.....	Forfait	0	15000 U
	* Elaboration de prospectus.....	Forfait	0	10000 U
	a4 – Création Matérielle des titres.....	Forfait	0	3000 U
	a5 – Formalités relatives aux assemblées générales.....	Forfait/AG	0	3000 U
	b – Sociétés ne faisant pas appel public à l'épargne			
	b1 – Paiement de dividende.....	Forfait	0	10000 U
	b2 – Tenue des registres des actionnaires et des transferts.....	Forfait	0	10000 U
	b3 – Formalités légales relatives aux augmentations de capital.....	Forfait	0	5000 U
	b4 – Création matérielle des titres.....	Forfait	0	3000 U
	b5 – Formalités relatives aux assemblées générales.....			3000 U

	6.6– Emission d’emprunt obligataire pour le compte de la clientèle :			
	a – Etude	Forfait	0	15000 U
	b – Formalités légales.....	Forfait	0	10000 U
	6.7– Autres opérations sur titres.....			
	7 – AVALS, CAUTIONS, ACCEPTATIONS BANCAIRE ET AUTRES ENGAGEMENTS PAR SIGNATURE :			
	a – Sans blocage.....	Montant	0	3% le mois indivisible (1)
	b – Avec blocage.....	Opération	0	250 U
	8- OPERATIONS DIVERSES :			
	8.1– Location de coffre – fort.....	Coffre – fort	0	300U/mois
	8.2– Commission sur règlement de succession :			
	a – Par héritier résident et capable.....		0	200 U
	b – Par héritier non-résident ou incapable.....		0	400 U
	8.3– Délivrance de bons à payer pour effets à représenter.....	Effet	0	150 U
	8.4– Commissions de mouvement.....	-	0	(2)
	8.5– Commissions de découvert.....	-	0	(3)
	8.6– Commissions d’étude.....	Crédit	0	1,5%
	8.7– Recherche pour le compte de la clientèle de documents archivés :			Flat (4)
	- datant de moins d’un an	Feuillet	0	20 U
	- d’un an à moins de 3 ans	Feuillet	0	50 U
	- de 3 ans à 10 ans	Feuillet	0	100 U
	8.8– Commissions d’engagement.....	Montant restant à débloquer	0	2% l’an indivisible (5)
	8.9– Recherche, mise en place et montage de financement :			
	a – Commission recherche, montage financier.....	Montant	0	1% Flat (6)
	b– Commission gestion et mise en place.....	Mont. Deblo	0	0,2% Flat (7)
	8.10– Demande et renseignements commerciaux, conseil, assistance, etc... :			
	a – Demande de renseignements commerciaux			
	a1 – Sur la Tunisie.....	-	0	50 U
	a2- Sur l’étranger.....	-	0	200 U
	b – Autres demandes de renseignements			
	b1 – Emanant du commissaire au comptes.....	-	0	500 U
	b2 – Diverses requêtes.....	-	0	100 U
	c – Assistance et conseils.....	-	0	500 U (8)

	II-OPERATIONS DE CHANGE ET DE COMMERCE EXTERIEUR			
	1- DOMICILIATION DES TITRES DE COMMERCE EXTERIEUR ET DE CHANGE :			
	1.1- Titres d'importation et titres d'exportation.	Titre	0	150 U
	1.2- Autorisation annuelle.....	autorisation	-	300+70 U par extrait
	1.3- Demande F1 & F2 & fiche d'information...	Demande	0	150 U
	1.4- Modification du titre d'importation ou d'exportation.....	Modification	0	150 U
	2- ACCREDITIFS DOCUMENTAIRES :			
	2.1- A l'Importation			
	a – Commission d'ouverture			
	a1. avec blocage de la provision.....	Opération	0	300 U + RFJ
	a2. sans blocage de la provision.....	Montant	0	3‰ le mois (9)
	b – Commission de modification :	Montant	0	3‰ le mois (10 et 11)
		Opération		300 U
	c – Commission de réalisation.. (minimum 20,000 DT)	Montant Opération	0	3‰ FLAT (12)
	2.2- A l'Exportation			
	a – Commission de transmission.....	Opération	0	200 U
	b – Commission de confirmation(minimum 50,000 DT)	Montant	0	4‰ Trim indivisible (13)
	c – Commission de modification.....	-	0	4‰ Trim (14 et 15)
	d – Commission de réalisation	Montant	0	3‰ Flat (16)
	e – Commission de notification.....	Opération	0	300 U
	f – Commission de paiement ou de levée de document :			
	f1 – A la charge de l'exportateur Tunisien.....	Montant	0	3‰ Flat (17)
	f2 – A la charge de l'importateur Etranger.....	Barème Correspondant		
	g- Commission d'acceptation ou de paiement différé :			
	g1 : A la charge de l'exportateur tunisien	Montant	0	3‰ le mois (18)
	g2 : A la charge de l'importateur étranger	Barème Correspondant		
	3- Remises Documentaires			
	3.1- A l'Importation :			
	a- Commission d'acceptation :	Montant Opération	0	0,5‰ Flat (19 et 20)
	b- Commission de réalisation :	Montant Opération	0	3‰ Flat avec min 300 U
	3.2- A l'Exportation :			
	a- Commission de réalisation	Montant Opération	0	3‰ Flat avec min 200 U
	b- Commission d'acceptation & d'encais...	Opération	0	200 U
	c- Commission d'endos.....	Opération	0	300 U
	4- Virements et Chèques en Devises			
	4.1- Opérations de change :			
	a- Achats de devises.....	Montant	0	3‰ Flat avec min 300 U
	b- Ventes de devises.....	Montant	0	3‰ Flat avec min 200 U

	4.2- Virements reçus	Virement		3‰ Flat avec max 1500U + 300 U (21)
	5- Lettres de garanties			
	5.1- Avec blocage de la provision.....	Opération	0	300 U
	5.2- Sans blocage de la provision.....	Montant	0	3‰ le mois (22)
	6- Achats ou ventes de devises à terme			
	6.1- Commission d'Achat ou de Vente :			
	a- Commission d'achat ou de vente	Opération	0	200 U (23)
	b- Commission d'achat ou de vente.....	Montant	0	1,5‰ Flat (24)
	6.2- Commission de modification.....	Opération	0	150 U
	7- RECHERCHE, MISE EN PLACE ET MONTAGNE DE FINANCEMENT :			
	a- Commission recherche, montage financier		0	1% Flat (6) (*)
	b- Commissions gestion et mise en place.....		0	0,2‰ Flat (7) (*)

(1) Avec Minimum de 200 U.

(2) 1/4‰ le trimestre jusqu'à 1mDT et 1/8‰ pour l'excédent (cf à la circulaire *B.C.T N°91/22 du 17 février 1991*).

(3) 1/8‰ le trimestre sur le plus fort découvert avec minimum de 1 point des intérêts (cf. *Circulaire B.C.T N°91/22 du 17 février 1991*).

(4) Sur toute forme de financement

(5) Calculé sur la base du montant non débloqué sur crédit d'investissement autre que FONAPRA.

(6) Montant à percevoir en qualité de Chef de File.

(7) Sur la base du montant débloqué.

(8) Etude d'opportunité, évaluation des entreprises, introduction auprès des partenaires.

(9) Indivisible avec Minimum de 300 U (date d'ouverture jusqu'à validité accréditif).

(10) Le mois indivisible (1ère échéance, nouvelle échéance)

(11) Le mois indivisible (montant additionnel)

(12) Avec minimum de 200 U.

(13) Minimum 500 U.

(14) Minimum indivisible (montant additionnel) minimum 200 U

(15) Minimum indivisible (1ère échéance, nouvelle échéance) minimum 200 U

(16) Minimum 200 U.

(17) Minimum 300 U

(18) Minimum 300 U.

(19) Documents domiciliés à nos caisses.

(20) Minimum 200 U (suivant tarif correspondant si commission à la charge du fournisseur étranger), documents non domiciliés à nos caisses.

(21) Pour compte en devise.

(22) Indivisible avec Mini 300 U mois.

(23) Lors de la formulation de la demande.

(24) Min 200 U (lors de la réalisation).

II* A toute commission s'ajoute la récupération des frais justifiables.

Tunis, le 21 décembre 2007